

Brochure n° 3034

Convention collective nationale

IDCC : 1090. – **SERVICES DE L'AUTOMOBILE**
(Commerce et réparation de l'automobile,
du cycle et du motocycle
Activités connexes
Contrôle technique automobile
Formation des conducteurs)

AVENANT N° 1 DU 13 SEPTEMBRE 2007
AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 16 JANVIER 2007
RELATIF AU TRAVAIL DU DIMANCHE
(RENNES)

NOR : *ASET0751113M*
IDCC : 1090

Entre :

Le CNPA,

D'une part, et

L'union départementale FO ;

L'union départementale CFTC ;

L'union départementale CFE-CGC,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

L'article 2 est modifié comme suit :

« Pour l'année 2007, les organisations signataires se sont accordées sur la possibilité de 3 dates d'ouverture dominicales collectives :

– le 11 mars 2007 ;

– le 14 octobre 2007 ;

- la troisième date sera présentée par le concessionnaire au CNPA et devra être communiquée aux mairies concernées et à Rennes Métropole dans un délai préalable minimum de 30 jours. Chaque concessionnaire s'engage à ne pas dépasser 3 ouvertures dominicales.

La troisième date sera transmise par les services de Rennes Métropole aux organismes signataires du protocole.»

Fait à Rennes, le 13 septembre 2007.

(Suivent les signatures.)